



Société de l'industrie minérale
District Grand Est

Journée technique

La reconversion du bassin houiller lorrain (*Moselle*)

Mardi 03 mai 2022

Depuis la fin de l'exploitation du charbon en 2003, d'importants dispositifs de surveillance des sites ainsi que des travaux de réhabilitation ont été mis en place pour assurer une reconversion maîtrisée du bassin houiller.

Les terrils constituaient le mode le plus courant de stockage des rejets miniers : des schistes provenant du triage du charbon dans les lavoirs ainsi que des roches remontées du fond (stériles) en raison des opérations de creusement de galeries. Le premier terril de schiste a été créé au milieu du 19^{ème} siècle à Sainte-Fontaine (57). Ce terril, dont une partie a été réaménagée, représente un volume d'environ 40 millions de m³ (1400 m de longueur, 730 m de largeur et 100 m de hauteur au point le plus élevé). Il occupe une surface de



© D.R.

Carrière de Merlebach (57) et le terril Sainte-Fontaine

43,5 ha. On y trouve du schiste noir qui après oxydation se transforme en schiste rouge, lequel est utilisé, entre autres, pour différents aménagements sportifs ou paysagers. Implantée sur ce terril à Freyming-Merlebach, l'entreprise Solodet (filiale d'Eurovia) exploite ce schiste, dont Surchiste est titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploitation, et le transforme en matériaux pour les travaux publics.

L'exploitation du fond nécessitait d'énormes quantités de sable pour le remblayage hydraulique des vides créés dans les veines en semi-dressants et en dressants. Plusieurs carrières ont ainsi été ouvertes dans les importants gisements de grès vosgien en formation. La carrière de Merlebach, exploitée industriellement de 1920 à 2001, a fourni 124 millions de m³ de sable gréseux envoyés au fond. Dans cette cuvette large de 850 m et longue de 4 km, le réaménagement a débuté en 2001. Côté ouest, le terrassement s'est achevé en 2004. Au total, 1,6 million de m³ de matériaux ont été déplacés. Les travaux d'arasement ont généré 565 000 m³ de déblais qui ont servi au remblayage du fond de la carrière et à la confection d'une butée pour limiter le recul de la falaise. Dans la partie est, les travaux engagés en 2004 ont sécurisé les falaises dont le dénivelé peut atteindre une centaine de mètres.

programme

- 9 h 00 **Accueil** des participants
- 9 h 15 **Présentation du site** : historique, organisation, installation et réaménagement, par Benjamin Garrant, directeur de Solodet et des sablières de la Meurthe
- 9 h 45 **Visite de l'exploitation** et des installations
- 10 h 30 **Présentation des travaux de réaménagement** du site, par Anne Vincent, présidente de Mica-Environnement
- 12 h 30 **Déjeuner** au restaurant
- 14 h 00 **Présentation des activités après-mine**, par Nicolas Koeberle, directeur de l'Utam-Est du BRGM, suivie de la visite du musée Wendel
- 18 h 00 **Fin** de la visite

important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Aucune inscription ne sera acceptée sur place. Date limite d'inscription : 27 avril 2022.

Prévoir impérativement : bottes ou chaussures de sécurité, gilet de sécurité, casque.

Les règles sanitaires en vigueur seront appliquées.

Société de l'industrie minérale

17 rue Saint-Séverin - 75005 Paris - France

www.lasim.org – contact@lasim.org

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 – Fax +33 (0)1 53 10 14 71

conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

La reconversion du bassin houiller lorrain (Moselle)

District Grand Est

Mardi 03 mai 2022

→ Je m'inscris en ligne : lasim.org/jt2206

Ou je remplis le bulletin ci-dessous :

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie (fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur) autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 56 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

70 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT22-06) :

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> société | 285 € |
| <input type="checkbox"/> individuelle | 50 € |
| <input type="checkbox"/> retraité, sans-emploi,
étudiant, enseignant | 30 € |

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org